

Extrait du El Correo

<http://www.elcorreo.eu.org/Entree-en-vigueur-de-la-loi-sur-l-IVG>

Entrée en vigueur de la loi sur l'IVG

- Les Cousins - Uruguay -

Date de mise en ligne : mardi 4 décembre 2012

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

La loi sur l'autorisation de l'IVG est entrée en vigueur en Uruguay lundi 3 décembre ; elle a été votée au Parlement en octobre dernier. L'IVG est dépenalisée jusqu'à 12 semaines, et 14 semaines en cas de viol.

L'IVG sera pris en charge par l'Etat, et une équipe pluridisciplinaire (outre les médecins, assistante sociale et psychologue)devra assister et accompagner chaque femme dans son choix. La loi donc ne légalise pas à proprement dit l'avortement mais le dépenalise dans le cadre de ces deux délais. L'IVG devra pouvoir être pratiquée dans n'importe quel hôpital ou clinique public ou privé.

[El Correo](#) d'après agences, 4 décembre 2012.

[\[Licencia Creative Commons\]](#)

Este obra está bajo una [licencia Creative Commons Atribución-NoComercial-SinDerivadas 3.0 Unported](#). Basada en una obra en www.elcorreo.eu.org.